EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 7 décembre 2023
88/2023

L'an deux mille vingt-trois et le **Jeudi sept décembre** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

Présents : Francis Marguerite, Claire Dufour, Muriel Lavault, Sébastien Terranova, Christine Baptiste, Lucie Roux, Bernard Giorgi, Marion Andlauer, Cécile Abbas, Elodie Dominguez, Isabelle Grenut, Lucien Silvy.

Absents : Fabien Gervais-Briand, Françoise Simon, Xavier Bianchi.

Procurations : Jean-Yves Domalain à Isabelle Grenut, Jean Cassini à Bernard Giorgi, Fanny Labessoulhe à Marion Andlauer, Jérôme Chevalier à Muriel Lavault

Secrétaire de séance : Cécile ABBAS

Objet : autorisation de voirie - 2024

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les permissions de voirie arrivent à expiration à la date du 31 décembre 2023 et qu'à la demande des intéressés, il conviendrait de renouveler l'autorisation.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité
DECIDE :
De renouveler pour une durée de 1 an (du 01/01/2024 au 31/12/2024), les autorisations de voiries suivantes :

	Proposition 2024
Cave Reillannaise	53,00€
Bar le Multi Verres	870,00€
Café du Cours	888,00€
Brocante	157,00€
O'Cafoutche	53,00€
Librairie Regain	157,00€
Proxi	206,00€
Tabac les Lilettes	83,00€
Mme LENFANT	390,00€
Total	**2857,00€**

De fixer les tarifs ci-dessus
De demander à Madame le Maire de bien vouloir prendre les arrêtés dans ce sens.

Forcalquier
Date de reception de l'AR: 17/12/2023
004-210401600-DE_092_2023-DE

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Reillanne, le 7/12/2023

Claire DUFOUR

Forcalquier
Date de reception de l'AR: 17/12/2023
004-210401600-DE_092_2023-DE